



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

**ARRÊTÉ MUNICIPAL INTERDISANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT EN VUE D'UNE
MANIFESTATION SPORTIVE**

Arrêté n°16.2025

Le Maire de la commune de VAUDREUILLE (31250),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu la demande en date du 23 février 2025 formulée par Mme CAMMARES Marie, Présidente du REVEL TEAM AUTO, association domiciliée au 2481 route de Castelnaudary à REVEL (31), en vue de l'organisation de la 44^{ème} Course de côte de Revel-Vaudreuille-St Ferréol.

ARRETE

Article 1^{er} : **Le STATIONNEMENT sera INTERDIT**, pour la mise en place du parc concurrent, les 28 et 29 Juin 2025, toute la journée :

- **ROUTE DU VOL A VOILE (RD 79J)** des 2 côtés, à partir du croisement de la route du vol à voile (RD79J) et la route du lac de Sr Ferréol (RD79D) jusqu'à après l'intersection du chemin de Lasprades.
- **AVENUE D'EN SALVAN**, des 2 côtés, entre la Route du Lac de St Ferréol (RD79D) et la Route du Vol à Voile (RD79J)
- **BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE**, des 2 côtés, de la Route du vol à Voile (RD79J) en direction du Lotissement En Salvan.

Article 2 : **La CIRCULATION sera INTERDITE** le 28 Juin 2025 de 13h00 à 19h00 et le 29 Juin 2025 de 7h00 à 20h00, de tout véhicule (autres que les véhicules de compétition et de l'organisation) :

- **AVENUE D'EN SALVAN**, entre la Route du Lac de St Ferréol (RD79D) et la Route du Vol à Voile (RD79J)
- **BOULEVARD DU BOIS DE L'ENCASTRE**, entre la Route du Vol à Voile (RD79J) et le lotissement d'En Salvan (RD79J) sur une portion de 200 mètres.

Article 3 : **En cas de plan Vigipirate effectif à ces dates** : 3 plots qui formeront une chicane seront installés la RD 79j les 28 et 29 Juin 2025 de 7h à 20h.

Article 4 : **En cas de plan Vigipirate effectif à ces dates** : 5 plots ainsi qu'un véhicule en obstacle et un bloc béton seront installés à l'intersection du boulevard du Bois de l'Encastre et de la RD 79 d et 4 plots seront installés à l'intersection du boulevard du Bois de l'Encastre et de l'impasse de la Digue du 28 au 29 Juin 2025, de 08h00 à 00h00.

Article 5 : Cette réglementation ne s'applique pas aux véhicules de secours, de police et de transport collectifs ainsi qu'aux riverains.

Cette interdiction vise à renforcer la régulation de la circulation autour du parc concurrent dans le quartier d'En Salvan dans le souci d'améliorer encore la sécurité de tous les abords du site



MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

Mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

République française
Département de la Haute-Garonne

- Article 6 :** Cette interdiction sera matérialisée par des barrières et des panneaux placés par les organisateurs.
- Article 7 :** L'accès aux propriétés riveraines et l'écoulement des eaux peuvent être constamment assurés.
- Article 8 :** La déviation des habitants du lotissement se fera en direction de l'Hermitage.
- Article 9 :** Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux Lois et règlement en vigueur.
- Article 10 :** La commune de VAUDREUILLE (31250) ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident sur son territoire lors de l'organisation de cette course de côte
- Article 11 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.
- Article 12 :** Le Maire de la Commune de VAUDREUILLE est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à :
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de REVEL
 - Monsieur le Chef de Centre de Secours Principal de REVEL
 - Monsieur le Chef de secteur Routier Départemental
 - Madame CAMMARES Marie, Présidente de REVEL TEAM AUTO

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à VAUDREUILLE, le 20 Mars 2025

Mr Le Maire – J. LAGOUTTE.

